

Évaluation quantitative et évaluation qualitative de la recherche au regard de l'information-documentation : détournements et risques

Viviane Couzinet, Docteure

Université Paul Sabatier – Toulouse 3, France

Résumé

La multiplication des évaluations de l'activité de recherche et des chercheurs conduit à interroger la diversité des pratiques scientifiques en sciences humaines et sociales. Si le modèle des Sciences des techniques et de la médecine (STM) qui préconise une quantification des productions tente de s'imposer, chaque discipline essaie de faire valoir ses particularités. À partir de l'analyse de textes officiels, du *Référentiel* du Haut conseil français de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (HCERES) chargé de l'évaluation des entités de recherche, et des recommandations des sections du Conseil national des universités (CNU), conseil qui gère les carrières des enseignants chercheurs, l'approche qualitative revendiquée par tous est ici examinée. L'apport de l'information-documentation permet de mettre en lumière des difficultés que peut rencontrer l'appréciation exclusivement qualitative et les risques et les détournements que peut provoquer l'appréciation exclusivement quantitative.

Mots clés

ÉVALUATION QUANTITATIVE, ÉVALUATION QUALITATIVE, RECHERCHE SCIENTIFIQUE, INFORMATION-DOCUMENTATION, FRANCE

Introduction

La multiplication des évaluations de l'activité de recherche et des chercheurs a conduit à interroger les méthodes de travail des scientifiques. Celles-ci passent en grande partie par l'utilisation de supports d'information. En effet l'état de l'art, pour les recherches à vocation technique ou appliquée, et l'état de la question pour les recherches plus fondamentales, se fondent sur les travaux antérieurs. De même la progression d'une investigation conduit à suivre et à revenir sur la production scientifique sur son sujet et, dans une étape finale, à rendre publics les résultats obtenus afin qu'ils puissent à leur tour être utilisés par d'autres. Cet enchaînement et ces rétroactions de recours à des publications sont traversés par des évaluations. Évaluations du projet de recherche après son dépôt auprès d'une instance de

financement possible, évaluation de l'équipe qui le propose à travers le curriculum vitae du déposant responsable, évaluation des supports qui ont accepté les recherches précédentes et évaluation des moyens de mise en visibilité finals envisagés.

Il y a également, parfois de manière concomitante, une évaluation de la productivité du groupe déposant, à partir de celle plus générale de son laboratoire d'appartenance, et une évaluation des membres du groupe qui sont candidats à des responsabilités nouvelles, à une promotion ou à un recrutement. On peut également rajouter qu'à l'échelle nationale les investissements publics consentis donnent lieu à des bilans de « rentabilité » et que des classements internationaux (classification de Shanghai par exemple) et des récompenses (membre de l'Institut universitaire de France, médaille Fields, prix Nobel, médaille d'or du CNRS) sont aussi des formes d'évaluation. Toutes passent, comme les précédentes, par la place occupée dans des supports documentaires de publication, médiateurs de la science, majoritairement des revues internationales, qui semblent, seules, apporter la mesure de l'impact des travaux et qui grâce au numérique favoriseraient la circulation des savoirs.

Dans cette course pour obtenir la meilleure position possible, « l'excellence », « la recherche de haut niveau », expressions récurrentes dans les textes adressés à l'université française et à ses membres, il est fait référence aux modèles issus des Sciences, des techniques et de la médecine (STM) et des invitations sont adressées aux chercheurs afin de créer une certaine uniformité de pratique qui favoriserait l'appréciation du niveau atteint. Or, il a été mis en évidence que les méthodes de recherche et l'utilisation des divers supports documentaires (livres, articles, communications dans des actes de colloques, rapports de recherche, etc.) dépendaient fortement de la discipline d'appartenance (Sanna & Hanni, 2003). L'uniformité préconisée vise à faciliter la quantification. Les articles de revues sont ainsi des unités de calcul qui permettent de constituer des répertoires, des index et d'en déduire des « facteurs » qui servent de base à l'évaluation. Mais en amont, l'article et la revue, en tant que support de médiation de la science, ne peuvent-ils être que des matériaux de l'évaluation quantitative? Quelle productivité servent-ils à évaluer? Autrement dit est-ce que dans un contexte de multiplication des tâches qui incombent aux chercheurs on peut se limiter à fonder des décisions, à donner des avis, à partir de la notoriété quantifiée d'un support documentaire? En bibliothèques les évaluations des revues sont anciennes, elles ont pour objectif d'apporter des outils d'information aux chercheurs en veillant à limiter les coûts. La pression exercée, les intérêts économiques des sociétés éditrices ne conduisent-elles pas à des détournements de l'évaluation? Finalement l'uniformité n'est-elle pas un risque pour la recherche? Il s'agit donc ici, en s'appuyant sur un corpus de textes émanant d'instances d'évaluation, d'interroger les modalités d'évaluation par les supports de médiation de la science en les inscrivant dans une perspective historique référée aux sciences et aux techniques de l'information documentation.

État des recherches

Les recherches sur l'évaluation

Les questions liées à l'évaluation de la recherche intéressent toutes les disciplines et toutes lui consacrent quelques travaux sans qu'il soit possible d'identifier clairement dans chacune une sous-division qui leur serait entièrement réservée. Néanmoins en sociologie une partie est consacrée à la sociologie des sciences et se centre notamment sur les pratiques de recherche et sur les normes sociales tacites de l'écriture dans les groupes qui s'adosent à ce qu'on peut qualifier d'*habitus* scientifique. Par cette entrée elle traite aussi de l'évaluation.

Entre 2010 et 2013, l'Agence française d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) a constitué elle-même un groupe de travail réunissant des délégués scientifiques des disciplines de sciences humaines et sociales (SHS) qui s'est chargé d'établir des critères. L'expérience d'autres pays européens a été rapportée en introduction à ces séances par deux sociologues, David Pontille et Didier Torny, qui par la suite ont été observateurs du déroulement de ces réunions. Si l'utilisation d'indicateurs bibliométriques a été un point important de l'exposé liminaire, la présentation de la diversité des procédures a montré l'abandon partiel et souvent total du comptage. Une autre discipline académique, l'histoire des sciences, produit également des travaux qui privilégient, comme il se doit, des analyses dans une perspective historique.

En sciences de l'information et de la communication (SIC) françaises ce sont les particularités des supports médiateurs qui sont travaillées dans la spécialité infocommunication scientifique. De nombreux travaux ont porté sur des revues du point de vue de leur rôle dans la circulation des savoirs, de leur variété typologique (Couzinet, 2015b), de leur économie et de leur gestion dans les bibliothèques (Boukacem-Zeghmouri, 2014), des impostures sur l'évaluation des textes (Jeanneret, 1998), ou des formes d'écriture de ces derniers (Couzinet, 2000). Il s'agit le plus souvent d'études de cas sur des corpus de plusieurs années, mobilisant des analyses thématiques de discours, quelques fois des analyses infométriques. Ces travaux empiriques s'inscrivent dans l'approche sociale de l'information-communication courant majoritaire en France.

Uniformité et pratiques de recherche

Cependant l'utilisation des divers supports documentaires dépend fortement de la discipline d'appartenance. L'étude comparative établie, par exemple, par des chercheurs finlandais Talja Sanna et Maula Hanni, en 2003 entre quatre domaines disciplinaires – les sciences en soins infirmiers, l'histoire de la Finlande, la littérature et études culturelles, la biologie et environnement – a montré que la place accordée aux revues est variable. En littérature et études culturelles, les livres dominent. En soins infirmiers les auteurs relèvent que l'interdisciplinarité du champ est un des

facteurs qui explique le recours aux articles en ligne, ceux-ci étant très courants en santé et psychologie sociale. Il a également été mis en lumière que dans d'autres disciplines, étudiées à partir de la production d'articles, – l'écologie, les mathématiques appliquées, la sociologie et l'économie – ceux qui faisaient partie de revues disponibles en libre accès sur Internet recevaient plus de citations que ceux qui n'avaient qu'une version imprimée. Mais, une autre différence apparaît entre ces disciplines. Les articles de sociologie sont les plus cités alors qu'ils sont moins nombreux en circulation en version numérique que dans les autres disciplines du corpus étudié (Norris, Oppenheim, & Rowland, 2008).

Par ailleurs, malgré une harmonisation mondiale, on observe également des différences disciplinaires dans l'écriture de la science. À la fin des années 1960, avec le développement de la mise en circulation de l'information, les banques de données se sont multipliées. L'efficacité de ces dispositifs de diffusion repose sur l'écriture et la réécriture, ou écriture secondaire, des articles. En particulier la présence de résumés a apporté une amélioration considérable à la récupération des documents répertoriés. Pour faciliter le travail de leur rédacteur, des normes de présentation des articles ont été établies. Élaborées par la Société internationale de physique, relayées par les documentalistes, elles s'appuient sur une catégorisation des articles scientifiques et sur leur architecture interne. Les deux catégories principales définies par cette norme, l'article de recherche¹ et l'article de synthèse, ont tous deux pour socle un ensemble de travaux qui les ont précédés. Ainsi la deuxième catégorie, qui est indispensable à la première, fait l'objet de nombreuses citations. Base des travaux universitaires, couramment utilisés pour des réponses à appel d'offre, souvent produits par un chercheur de renom dont ils présentent aussi la position argumentée, les articles de synthèse sont à la fois l'état d'avancée des recherches sur une question et un point de vue qui fait autorité (Couzinet, 2000). De même la définition de descripteurs à partir d'un langage d'indexation a permis de préciser la recherche documentaire. Ici aussi il faut introduire une nuance, souvent oubliée par les chercheurs, entre la référence à un langage spécifique et un choix de mots proposés par l'auteur ou encore une sélection opérée automatiquement sur les mots d'un titre. Certaines sciences humaines, ou des recherches d'orientation littéraire, s'appuient sur des titres très travaillés, laissant transparaître la force créatrice de leur auteur, utilisant des images et des métaphores, mais qui ne permettent pas de retrouver un article à partir de ses seuls éléments du titre.

En outre, le temps de la recherche n'est pas le même dans toutes les disciplines et au sein des disciplines dans toutes les recherches. Privilégier la recherche fondamentale implique de s'inscrire dans un temps long alors que certaines recherches appliquées et les recherches-actions s'inscrivent dans un temps court déterminé par l'urgence sociale ou économique. On peut dire aussi que l'informatique a apporté sa puissance de calcul, une multiplication des possibilités de croisements de données, des

capacités de stockage immenses, mais elle a également reporté sur les enseignants chercheurs des tâches auparavant accomplies par des techniciens, des ingénieurs et des personnels administratifs. Polyvalent le chercheur universitaire est, en France, surqualifié pour remplir certaines tâches qui réduisent son temps à consacrer à la recherche. Cependant l'attribution de moyens est variable en fonction des universités. Les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) sont mieux dotés en auxiliaires, mais de manière variable suivant la discipline. L'inégalité des moyens a aussi des conséquences sur la production scientifique.

Ces quelques recherches montrent bien que la volonté de créer une uniformité entre les disciplines supposerait d'abord une égalité de pratiques, de finalités de la recherche et de dotations de moyens. La généralisation de l'évaluation quantitative ne peut se bâtir que sur des critères équivalents pour tous. Cette difficulté a conduit les instances d'évaluation, qui avaient retenu dans un premier temps, le comptage de la production écrite à le limiter.

Position de la recherche

Le travail présenté ici s'inscrit dans une recherche sur l'évaluation, ses objets et ses outils, en privilégiant le regard apporté par les sciences de l'information-documentation. Il s'agit de mettre en avant les connaissances et la réflexion construite par les SIC pour apporter une contribution espérée significative à la question de l'évaluation de la recherche et des chercheurs. Ce projet s'articule en trois volets.

Le premier a été un travail de construction du concept de liste en le fondant sur deux dimensions, l'une technique et l'autre mémorielle. Il a pu être précisé qu'il ne s'agit pas d'un dispositif anodin et que du répertoire à la commémoration, le contexte d'élaboration et le contexte d'usage participent à la construction de son sens (Couzinet, 2012).

Le deuxième volet a porté sur la place des revues numériques dans l'évaluation en sciences humaines sociales. L'analyse conduite à partir des listes de revues établies dans le cadre de l'AERES, entre 2009 et 2012, montre que, contrairement à l'espoir, né d'internet, de possibilités de création de revues, les commissions chargées d'établir des listes restent frileuses pour leur référencement. En revanche les revues sur support imprimé déjà bien installées dans une discipline, quels que soient leur pays d'origine ou leur langue, et qui offrent en complément un accès numérique sont bien représentées (Couzinet, 2015a).

Enfin le troisième volet a porté sur les revues et leur rapport de place dans l'évaluation : « place attribuée » par des organismes de référencement – admission dans une liste – et « place prise » – inscription dans une liste – par les directeurs de revues. Il met en évidence la méconnaissance du fonctionnement de l'indexation documentaire et du répertoire à des fins professionnelles. Ce travail fondé sur une longue expérience de la recherche sur les revues et sur des connaissances en sciences

de l'information sert de chapitre introductif à un ensemble d'investigations conduites en équipe et qui tentent d'établir une typologie des revues (Couzinet, 2015b)².

Par ailleurs, outre de longues années de recherches sur les revues nous avons à notre actif un mandat de présidente du conseil national des universités, instance d'évaluation des enseignants chercheurs, une position de déléguée scientifique pour l'évaluation de laboratoires de SIC et l'organisation d'évaluations pour d'autres disciplines, d'expert pour des articles et des projets de recherche français ou étrangers. Il s'agit donc aussi d'une position un peu particulière que l'on pourrait qualifier d'observation participante, bien que les deux missions soient terminées depuis sept ans pour l'une et depuis deux ans pour l'autre. Ces recherches se situent dans la complémentarité d'autres travaux conduits dans les SIC françaises dont les plus aboutis sont sans doute ceux conduits du point de vue des industries culturelles et pour les STM par Chérifa Boukacem-Zeghmouri (2014) à l'Université de Lyon.

Méthode : pratiques documentaires et pratiques disciplinaires

Documents et pratiques scientifiques

La recherche scientifique est une production de documents intentionnels (Meyriat, 1981) établis pour rendre publics des résultats obtenus. Elle se fonde en grande partie et est indissociable de la récupération, de la sélection, de l'organisation de documents puis de la rédaction de bibliographies visant à établir des références. Autrement dit la recherche scientifique est fondée sur des pratiques documentaires qui font appel à la fois à une culture acquise dans la formation universitaire (*information literacy*) et à des habiletés en matière d'accès et d'exploitation de contenus informationnels (*information skills*).

Ces habiletés documentaires ne peuvent être séparées d'une connaissance des supports et du rôle différent que chacun joue dans leur discipline respective, les organisations qui les produisent, les auteurs et tout élément qui vise à attribuer une valeur au contenu. Il va de soi que les outils documentaires (banques de données, portails et réservoirs numériques et moyens d'y accéder), les lieux (bibliothèques, centres de documentation, centres d'archives) les modes d'organisation internes (éléments décrits – métadonnées – classements retenus, langage d'indexation) les domaines couverts (spécialités) la temporalité des informations (périodes couvertes, mises à jour) doivent être connus. La formation de base du chercheur ne peut faire l'impasse sur cette initiation documentaire.

Chaque étape de la recherche s'appuie sur une construction documentaire personnelle permettant d'obtenir des résultats nouveaux qui, rendus publics à leur tour, pourront être réinvestis dans d'autres travaux. La capacité à repérer le support le plus adapté à la mise en visibilité auprès d'autres chercheurs, ou auprès de tous les publics, apportera une certaine notoriété qui pourra être prise en compte dans les évaluations. Les bibliothécaires des universités, les documentalistes de laboratoires et

les directeurs de recherches s'emploient à partager et à transmettre leur expertise en la matière aux apprentis chercheurs.

Matériaux de l'observation

Afin de comprendre comment orienter ces choix, nous avons analysé le contenu de documents qui circulent dans les communautés universitaires, le plus souvent sur les réseaux numériques. Il s'agit tout d'abord des listes de revues. Nous nous attacherons plus particulièrement à celles établies pour les sciences humaines et sociales par l'AERES. Afin de déterminer l'importance donnée à un titre, nous ferons un parallèle avec des listes établies par d'autres organismes. Nous examinerons aussi les modalités d'évaluation de la production des entités de recherche publiée par l'AERES, en novembre 2014 et toujours en vigueur à ce jour³. Elles exposent les possibilités de prise en compte de l'ensemble des travaux des chercheurs dans le cadre des laboratoires et de leurs équipes.

Enfin, pour corréler les critères précédents avec les attentes du Conseil national des universités (CNU) pour qualifier les docteurs à des emplois de maîtres de conférences ou les docteurs habilités à diriger des recherches à des emplois de professeur des universités, ou encore pour attribuer des promotions à ces deux catégories d'universitaires, nous nous référerons aux sections de SHS. Nous avons retenu plus particulièrement le texte officiel qui énonce les dispositions statutaires des enseignants chercheurs et celui qui régit les modalités de candidature⁴ à la qualification. Nous les avons complétés par l'analyse des éléments apportés par les dix-huit disciplines de lettres et sciences humaines et les cinq disciplines dites actuellement « pluridisciplinaires » pour faire valoir leurs particularités à travers des recommandations qui s'adressent aux candidats⁵ sur le site de la Commission permanente du conseil national des universités (CPCNU) (voir Encadré 1).

La mise en relation des diverses observations, dans une perspective comparatiste, devrait permettre d'identifier les options retenues et de discuter la place de la quantification dans les évaluations de la recherche et des chercheurs du point de vue des SIC.

Résultats et discussion : risques et détournements

Pluralité des objets retenus

Les instances d'évaluation veulent connaître la productivité de la recherche et des chercheurs, mais sans vraiment définir ce qui est entendu par ce terme. En creux il apparaît qu'il s'agit surtout de vérifier qu'il y a bien une activité qui est déployée et qu'elle est rendue visible. La mention de « résultats de recherche » est présente dans le *Référentiel* qui s'adresse à la fois aux STM et aux SHS, mais ne figure pas, pour les disciplines du corpus, dans les recommandations destinées aux candidats à la

Sciences humaines et sociales

- 07 - Sciences du langage : linguistique et phonétique générales
- 08 - Langues et littératures anciennes
- 09 - Langue et littérature françaises
- 10 - Littératures comparées
- 11 - Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes
- 12 - Langues et littératures germaniques et scandinaves
- 13 - Langues et littératures slaves
- 14 - Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes
- 15 - Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïque, d'autres domaines linguistiques
- 16 - Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale
- 17 - Philosophie
- 18 - Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art
- 19 - Sociologie, démographie
- 20 - Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique
- 21 - Histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux
- 22 - Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain; de l'art; de la musique
- 23 - Géographie physique, humaine, économique et régionale
- 24 - Aménagement de l'espace, urbanisme

Sciences pluridisciplinaires

- 70 - Sciences de l'éducation
- 71 - Sciences de l'information et de la communication
- 72 - Épistémologie, histoire des sciences et des techniques
- 73 - Cultures et langues régionales
- 74 - Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Encadré 1. Numéro de section et intitulé des disciplines du corpus (source : www.cpcnu.fr).

qualification. Tout se passe comme si la diffusion l'emportait sur les contenus et comme si les SHS ne produisaient pas de résultats.

Par ailleurs on sait que l'AERES a fait glisser, en 2009-2010, l'évaluation des « publications » vers une évaluation des « produits » de la recherche dont elle dresse un inventaire. Ceci s'inscrit dans la réponse à la demande de reconnaissance des singularités disciplinaires et des controverses sur les listes de revues et la place quasi exclusive qui leur était réservée (Pontille & Torny, 2012). Les livres scientifiques, leurs chapitres, les actes de colloques publiés dans leur intégralité⁶ peuvent prendre le poids qu'une discipline leur attribue. De même que des formes particulières de textes peuvent être prises en compte comme les éditions critiques et des traductions. Se rajoutent des réalisations telles que des « rapports scientifiques ou techniques (rapports de fouille, par exemple), catalogues d'exposition, atlas, corpus, tests psychométriques, démonstrateurs, logiciels, prototypes, productions audiovisuelles à caractère scientifique, créations artistiques théorisées, etc. » et « *la production d'instruments, de ressources, de méthodologie* : glossaires, bases de données, collections, cohortes, observatoires, plateformes technologiques, etc. » (AERES, 2014) tous sont considérés comme des « faits observables » dont l'importance est laissée à l'appréciation des disciplines. Si les recommandations de la plupart des sections de CNU ne développent pas toutes ces possibilités, certaines rajoutent celles qui ne sont prévues, la section 20 par exemple mentionne les films dans les critères retenus pour les promotions.

Dans le *Référentiel* « l'analyse bibliométrique », qui a soulevé de nombreuses craintes, bien que réduite à une simple addition, ne figure pas dans la terminologie employée. Cependant si la base quantitative, qui fixe le minimum exigé en 2013 : « deux productions de rangs A » pour les enseignants chercheurs, sur une période de cinq ans, il est vivement conseillé aux délégués scientifiques d'encourager les experts des comités de visite des laboratoires à demander la fourniture de quelques productions marquantes. La définition de la productivité d'une entité de recherche paraît donc s'appuyer sur des supports très variés. Logiquement la même définition devrait se trouver dans ceux énoncés par les instances d'évaluation des chercheurs.

Le texte officiel fixe les conditions à partir desquelles un dossier est examiné, c'est en quelque sorte la recevabilité scientifique du dossier : trois documents pour la qualification maître de conférences, cinq pour professeurs. Le terme générique de document, utilisé dans son sens juridique de pièce servant à instruire un dossier, ouvre toutes les possibilités. Cependant la plupart des sections recommandent parmi les trois documents de joindre le mémoire de thèse. Toutes réclament au moins un article de revue dont il est précisé qu'elle doit être à comité de lecture, sauf pour la section 12 qui signale qu'elle peut l'être ou non. Pour la qualification des professeurs, les cinq documents attendus sont moins précisés. La différence essentielle avec l'évaluation

des entités de recherche réside dans la fourniture de textes, ici obligatoire, qui doivent être lus par les conseillers chargés d'élaborer les rapports.

On voit donc que les objets retenus par l'AERES-HCERES sont pluriels. Pour l'arrêté ministériel, le choix reste ouvert, il est laissé le soin aux disciplines de préciser ce qu'elles attendent. Si elles aussi retiennent la variété, celle-ci est moins large que celle proposée par l'AERES mais les articles de revues sont toujours mentionnés. Les sections soulignent souvent que les candidats doivent classer les diverses publications par supports. Le cadrage d'un côté et l'ouverture de l'autre supposent une bonne compréhension par les candidats du fonctionnement de l'évaluation et de la valeur des objets de médiation de la science. L'éclairage des sciences de l'information-documentation nous semble permettre de comprendre les risques et les détournements possibles.

Risques pour les disciplines

La question de l'évaluation quantitative a soulevé des craintes au sein de la communauté scientifique des SHS (Pontille & Torny, 2012). Certaines sections soulignent que l'évaluation ne se résume « en aucun cas à un simple exercice de comptage basé uniquement sur le nombre » (section 12) et que l'appréciation de la recherche n'est pas indépendante des champs thématiques des disciplines (sections 11, 12). Les listes hiérarchisées ou non, tracent d'ailleurs les périmètres disciplinaires et les porosités qu'ils acceptent.

L'introduction de la bibliométrie pour évaluer la production écrite a été posée en 1934 par Paul Otlet dans son *Traité de documentation*. Il s'agissait de définir les titres indispensables et ayant la plus grande notoriété, pour constituer les fonds des bibliothèques et observer l'évolution des collections. Le croisement des sujets et des noms d'auteurs a un objectif bibliothéconomique⁷ : établir la liste des abonnements et des achats de livres afin de mettre à la disposition des lecteurs ce qui est incontournable et diminuer les coûts. Des recherches en science de l'information ont montré que cette introduction du calcul a des répercussions sur la durée de vie des revues jeunes ou qui se positionnent aux frontières et qui n'ont pas ainsi le soutien des bibliothèques. On comprend alors le risque pour une discipline de rester repliée sur son cœur de compétence scientifique, les chercheurs visant à publier dans les revues les plus connues. Les questions nouvelles ou interdisciplinaires peuvent avoir plus de mal à circuler que les autres. « Les ruptures théoriques et méthodologiques, les changements de paradigme, l'ouverture de nouvelles problématiques ou de nouvelles propositions de lecture » signalées comme indice de qualité d'un fait observable dans le *Référentiel* peuvent être un frein à la productivité. La quantification appliquée à la recherche en SHS ne conduirait-elle pas à un appauvrissement de la recherche dans ce domaine?

Par ailleurs la question du transfert des avancées de la recherche vers le monde social, économique et culturel est vive, car elle est liée à un retour sur investissement des financeurs publics ou privés et également à la mise à disposition de clés de compréhension du monde qui permet aux citoyens de faire des choix plus autonomes. La capacité à interagir avec l'environnement est entrée dans les critères d'évaluation des laboratoires. « Des activités orientées vers des acteurs sociaux qui n'appartiennent pas au monde de la recherche » (AERES, 2014) sont des « faits observables ». Des participations à des réalisations de textes destinés aux professionnels par exemple, d'objets concrets et de manifestations destinés à tous les publics sont donc intégrés à l'évaluation. Les sections ne rejettent pas cette activité, mais veillent à poser des jalons, « les manuels, les ouvrages de vulgarisation ou les supports pédagogiques ne sont pas considérés comme des travaux de recherche scientifique suffisants pour obtenir la qualification » (section 21), et il est attendu de « véritables travaux de recherche » (section 11). Ce critère peut en effet donner lieu à des confusions. L'ouverture vers tous les publics peut être privilégiée aux dépens de la recherche. Valorisation, communication, vulgarisation, expertise et prestation de service peuvent conduire à s'éloigner de la mission scientifique. Le risque est alors pour certaines SHS, notamment pour celles classées comme multidisciplinaires, mais pas seulement celles-là⁸, de construire une vision particulière de la recherche dans leur domaine. Elles peuvent être perçues comme peu, ou trop, ou encore seulement appliquées, comme ne se construisant pas comme discipline autonome ou ne pouvant pas être comparées – et donc mesurées – aux autres. Quel projet pour leur discipline portent les groupes et les individus qui privilégient ce critère?

Détournements

Un autre facteur de qualité des recherches est « leur impact en termes scientifiques au sein du monde académique (citations, références, etc.) » (AERES, 2014). Certaines sections affirment ne pas prendre en compte le calcul de cet impact ni reconnaître « le classement bibliométrique ERIH⁹ en raison de son caractère lacunaire et de ses incohérences » (section 12). D'autres indiquent que l'article doit figurer dans une revue « indexée ISI¹⁰ » (section 74) ou ont établi leur liste de référence en s'appuyant sur de tels classements ou sur d'autres considérés comme faisant référence (74,16 par exemple). Les unes renvoient explicitement aux listes AERES (74, 70), les autres ne les signalent pas. Le calcul de l'impact de la publication a pour objectif d'établir un classement des meilleures revues à partir du nombre de citations reçues par les articles publiés sur une courte période. Rapporté à la production d'un chercheur, ou d'un groupe dans un laboratoire, ce calcul est peu opératoire, car tous les articles dans un numéro ne sont pas cités avec la même intensité, le type d'article a un effet sur le nombre de citations – l'article de synthèse, défini plus haut, est, par exemple, plus cité que les autres – et des recherches récentes ont mis en évidence l'existence d'une « ingénierie du facteur d'impact » (Reedjik & Moed, 2008, p. 184). En outre les SHS

présentent une particularité leur citation s'inscrit dans un temps plus long que celui des STM, phénomène désigné par « demi-vie ». Le niveau d'impact des revues a ainsi peu de signification pour elles. L'Académie des sciences recommande d'ailleurs un emploi limité de ces mesures (Institut de France, 2011) et les raisons de la citation peuvent être positives ou négatives et de toute manière très variées (Liu & Rousseau, 2013).

La réponse apportée au changement de la prise en charge de l'évaluation, du Ministère à l'AERES, a eu un effet sur la quantité des publications. Celle-ci peut-elle remplacer la qualité? Non répondent majoritairement les sections et certaines rappellent que le dénombrement n'entre pas dans leur méthode puisque des textes, et non des chiffres, sont adressés aux conseillers. Semblent alors s'opposer qualité pour l'évaluation des chercheurs et quantité pour l'évaluation des laboratoires. Deux éléments vont dans ce sens la répartition de l'évaluation entre deux entités distinctes, le CNU pour les personnels, l'AERES-HCERES pour les laboratoires, et l'idée selon laquelle un « gros » publiant compenserait le peu de publications d'un autre. On comprend alors que pour obtenir le meilleur résultat, et donc le meilleur financement, et aussi assurer la pérennité d'un laboratoire dans une université une course à la publication soit engagée. Rapprochée des articles, des collections de livre, de projets de recherche, de propositions pour des colloques et du principe d'évaluation par les pairs, cette activité occupe une place considérable alors que les chercheurs partout dans le monde ont peu de temps à leur disposition (Kaminer, 1997). Tout se passe comme si les minima fixés étaient jugés insuffisants par les chercheurs eux-mêmes. Ces derniers s'enferment alors dans une spirale où l'activité d'évaluation occupe une grande place et limite la possibilité de faire de la recherche. Les chercheurs ne seraient-ils finalement que des évaluateurs? La communication de la recherche peut-elle remplacer la recherche? La crainte de la quantification ne peut-elle avoir comme réponse que la production en quantité?

Conclusion

La précision de listes d'objets qui supportent la circulation des recherches permet de percevoir l'étendue des possibilités offertes aux chercheurs. Cependant, comme le montrent les divers éléments du corpus, tout ne se vaut pas. Il est donc nécessaire de connaître les spécificités des supports, des formes d'écriture de la science et les exigences des diverses instances. Les outils, leur mode d'utilisation ne valent que dans un contexte précis, les travaux que nous avons cités montrent leurs limites. Ainsi, les critères définis sont la base commune de l'évaluation de la production de la science et des chercheurs, ici plus particulièrement en SHS, c'est-à-dire l'espace dans lequel chaque discipline doit pouvoir faire valoir sa singularité et son projet au travers d'approches qui lui sont adaptées.

Notes

¹ Représenté dans les manuels destinés aux chercheurs par le sigle IMRED (Introduction, matériel et méthode, résultats et discussion) ou IMRAD en anglais.

² Des définitions de revues particulières sont proposées : revue locale (R. Normand), revue institutionnelle (D. Trouche), revue professionnelle (M. Marouki) et des études de cas sont développées sur la revue de sociétés savantes (C. Carrère-Saucède, J. Senié-Demeurisse), de mode (C. Courbières), d'archéologie (P. Fraysse), d'ingénieur (B. Begault), de professionnels des secours (M. Caria, S. Sigales).

³ AERES, *Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel de l'AERES*, version du 3 novembre 2014, disponible sur le site du Haut comité d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) qui a remplacé l'AERES en 2015 (www.hceres.fr).

⁴ Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Version consolidée au 01 juin 2015.

Arrêté du 16 juillet 2009 relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités. Version consolidée au 14 septembre 2010. Textes disponibles sur www.legifrance.gouv.fr

⁵ Les textes sont disponibles sur le site www.cpcnu.fr

⁶ Certaines disciplines ne publient que des recueils de résumés. Une partie des textes est alors souvent intégrée à un numéro de revue ou à un ouvrage.

⁷ Cependant les analyses bibliométriques ont aussi été préconisées par Paul Otlet (1934) comme méthode quantitative de la bibliologie. Elles servent par exemple à mettre au jour les liens qui unissent les chercheurs au travers les publications, les collaborations entre les laboratoires au travers des contrats, les concepts émergents dans les banques de données.

⁸ L'histoire de l'art et de l'archéologie par exemple qui sont proches des musées et qui assurent des commissariats d'exposition et participent à la réalisation de catalogues.

⁹ European Research Index in Humanities.

¹⁰ ISI : Institute for Scientific Information créé aux États-Unis en 1960 par Eugène Garfield, plus connu actuellement sous l'appellation Thomson ISI.

Références

Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). (2014).

Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel de l'AERES. Repéré à www.hceres.fr

Boukacem-Zeghmouri, C. (2014). Les couleurs de la publication scientifique, mutations dans la sous filière de la revue scientifique STM analysées par les industries culturelles. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 15(1), 49-66.

- Couzinet, V. (2000). *Médiations hybrides : le documentaliste et le chercheur en sciences de l'information*. Paris : ADBS Éditions.
- Couzinet, V. (2012). Fabrique de la liste : un dispositif entre mémoire et commémoration. Actes des 2^{èmes} journées internationales du réseau MUSSI : *Redes e processos info-comunicacionais : mediações, memorias, apropriações* (pp. 132-151). Rio de Janeiro : MUSSI Éditions
- Couzinet, V. (2015a). Ressources numériques dans l'espace européen : impact sur l'évaluation de la recherche scientifique. *Les Cahiers du numérique*, 11(1), 141-160.
- Couzinet, V. (2015b). Ce que disent les revues : de la revue scientifique à une typologie des revues. Dans V. Couzinet (Éd.), *Les revues : figures et cas* (pp. 9-32). Toulouse : Cepaduès Éditions.
- Institut de France, Académie des sciences (2011). *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*. [Rapport au Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche]. Repéré à <http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis170111.pdf>
- Jeanneret, Y. (1998). *L'affaire Sokal ou la querelle des impostures*. Paris : Presses universitaires de France.
- Kaminer, N. (1997). Scholars and the use of the internet. *Library & Information Science Research*, 19(4), 329-345.
- Liu, Y., & Rousseau, R. (2013). Interestingness and the essence of citation. *Journal of documentation*, 69(4), 580-589.
- Meyriat, J. (1981). Document, documentation, documentologie. *Schéma et schématisation*, 14, 51-63.
- Norris, M., Oppenheim, C., & Rowland F. (2008). The citation advantage of open-access articles. *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 59(12), 1963-1972.
- Otlet, P. (1934). *Traité de documentation : le livre sur le livre : théorie et pratique*. Liège : Centre de lecture publique de la communauté française de Belgique.
- Pontille, D., & Tornay D. (2012). Rendre publique l'évaluation des SHS : les controverses sur les listes de revues de l'AERES. *Quaderni*, 77, 11-24.
- Reedjik, J., & Moed, H. F. (2008). Is the impact of journal impact factors decreasing? *Journal of documentation*, 64(2), 183-192.
- Sanna, T., & Hanni, M. (2003). Reasons for the use and non-use of electronic journal and databases : a domain analytic in four scholar disciplines. *Journal of documentation*, 59(6), 673-691.

Viviane Couzinet est docteure en sciences de l'information et de la communication, habilitée à diriger des recherches, Professeure des universités (Université Paul Sabatier, Toulouse, France). Elle effectue ses recherches au Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS) dans l'équipe Médiations en information communication spécialisée (MICS) qu'elle dirige. Ses centres d'intérêt portent sur le partage des savoirs et de la communication scientifique, les théories sociales du document et les méthodes de recherche.